

Fiche d'inscription adulte Saison 2023-2024



Nom :	Prénom :
Nom de naissance :	
Date de naissance :	Ville de naissance :
Adresse :	Code postal/Ville :
Téléphone :	
Mail :	
Taille de tee shirt (XS,S,M,L,XL..)	

→ **Tous les champs doivent être remplis pour valider l'inscription** ←
Cochez la ou les formule(s) choisie(s) ci-dessous

Formule cours + licence + adhésion au club

Formule The Roof (Bloc)		Formule Block Out (Bloc)		Formule Altissimo Portet/Garonne (Corde)	
Mercredi 19h > 21h	<input type="checkbox"/>	Lundi 19h > 21h	<input type="checkbox"/>	Lundi 19h > 21h	<input type="checkbox"/>
				Mardi 12h > 14h	<input type="checkbox"/>
				Jeudi 12h > 14h	<input type="checkbox"/>
				Jeudi 19h > 21h	<input type="checkbox"/>

Formule 1 cours	
Alti Portet	580 €
Block Out	570 €
The Roof	570 €

Formule 1 cours + 1 séance complémentaire *			
	Alti Portet	Block Out	The Roof
Alti Portet	840 €	830 €	830 €
Block Out	830 €	X	830 €
The Roof	830 €	830 €	X

* La séance complémentaire est une seconde séance qui s'additionne à la formule 1 cours. Elle se déroule dans la salle choisie lors de cette inscription et sur les créneaux de cours déjà prévus et indiqués sur cette fiche. **Pensez à nous préciser le créneau choisi.** Le coût de cette séance équivaut à la prise en charge des entrées à la salle à raison d'une fois par semaine de septembre à juin.

Formule licence + adhésion au club

Tarif : 106 €

> Permet de profiter des sorties falaise, des stages et événements organisés par le club, et bien sûr d'être couvert par la licence

Paiement par Chèque / Chèques vacances / Coupon Sport / Espèces
 Possibilité de paiement en 3x = nous consulter

Les tarifs ci-dessus inclus l'adhésion au club, la licence FFME⁽¹⁾, les entrées dans les salles (pour le cours), l'encadrement par un moniteur diplômé, les sorties falaises et le tee shirt du club.

Les créneaux seront ouverts à partir de 6 participants. Le TEC se réserve le droit d'annuler des créneaux par manque d'inscrits, auquel cas chaque personne concernée pourra choisir de s'inscrire sur un autre créneau ou d'obtenir un remboursement s'il a déjà réglé la saison.

Pour toute personne ayant une formule d'abonnement dans la salle où sont dispensés les cours, une réduction s'applique. Nous consulter pour les tarifs.

- ✓ Une sortie falaise par mois sera organisée et limitée à 12 participants (en fonction de la météo).
- ✓ Fournir un **certificat médical valide ou compléter et signer l'attestation « santé » selon le cas** ⁽²⁾.
- ✓ **N'oubliez pas de signer et de joindre le règlement sportif.**
- ✓ Les cours débuteront la semaine du 11 Septembre 2023

Fait le :
Nom :

à :
Signature :

(1) La licence FFME est obligatoire pour assister aux cours et vous permet de bénéficier d'une assurance adaptée à la pratique de l'escalade et autres activités en montagne et d'une couverture en cas d'accident en France et à l'étranger. Votre licence, c'est aussi bénéficier d'avantages licenciés (coupons-sport, chèques-vacances...).
 Pour une 1ère licence « adulte » (18 ans en cours de saison et plus), il est indispensable de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives datant de moins d'un an.

(2) Pour le renouvellement d'une licence (hors alpinisme et activités « d'altitude »), la production d'un certificat médical est exigée tous les 3 ans. Quand le certificat médical n'est pas exigé, renseigner un questionnaire de santé adulte (QS-SPORT Cerfa N°15699*01). Selon les réponses au questionnaire, fournir soit une attestation « santé » (si réponse NON à toutes les questions), soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives datant de moins d'un an (si réponse OUI à au moins une question).

REGLEMENT SPORTIF : TOULOUSE ESCALADE CLUB

- ◆ L'adhésion au TEC implique le respect de ce règlement intérieur, du règlement des salles La ô escalade, Altissimo Portet-sur-Garonne, The Roof et Block out et des règles de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.
- ◆ Bien que les dirigeants du TEC fassent preuve de la plus grande diligence pour garantir la sécurité, les adhérents reconnaissent pratiquer l'escalade à leurs risques et périls.
- ◆ Le TEC propose à ses adhérents de pratiquer l'escalade uniquement dans le cadre de séances encadrées par des moniteurs diplômés.
- ◆ Les adhérents s'engagent à respecter les instructions et conseils du moniteur en charge de la séance d'escalade. Celui-ci a notamment la responsabilité d'exiger un comportement prudent. En cas de non-respect de ses instructions, il peut exclure immédiatement le grimpeur impliqué de la séance en cours.
- ◆ En cas de comportement dangereux répété, non-respect des règlements cités au premier alinéa ou inadaptation du grimpeur à l'escalade celui-ci pourra être exclu définitivement par le bureau du TEC. Le bureau décidera si un remboursement partiel de la cotisation annuelle est à accorder.
- ◆ L'assureur est le meilleur garant de la sécurité du grimpeur. L'assureur doit rester vigilant.
- ◆ Les grimpeurs doivent prendre le plus grand soin du matériel mis à leur disposition, ne pas l'emprunter et signaler tout défaut sur celui-ci.
- ◆ Les grimpeurs doivent signaler toutes anomalies du mur. Si une prise venait à tourner, celui qui le constate doit faire procéder immédiatement au serrage du boulon correspondant.
- ◆ L'usage du noeud de huit pour s'encorder est obligatoire.
- ◆ Il est interdit de grimper non assuré sur les voies d'escalade.
- ◆ Chaque groupe est limité. Les inscriptions sont prises en conséquence.
- ◆ L'accès libre au PAN est autorisé pour les adolescents et les adultes pendant les séances d'entraînement.
- ◆ **Le certificat médical correspondant ou l'attestation de renseignement du questionnaire de santé est à transmettre avant le 1^{er} jour d'entraînement.** En l'absence de ce document, l'adhérent n'est pas autorisé à grimper et son inscription est annulée.
- ◆ Les activités du TEC sont organisées de mi-septembre à fin juin hors vacances scolaires toulousaines.
- ◆ Toutes les photos et vidéos prises lors de l'activité d'escalade (sur le mur, lors de sorties, lors de compétitions...) par un adhérent ou une personne membre du club « Toulouse Escalade Club » sont susceptibles d'être affichées et/ou mises en ligne au travers du site Internet du club (<http://www.toulouse-escalade-club.fr/>) ou le facebook du club sauf si l'adhérent ou la personne membre du club réalise une demande écrite (courrier ou mail) pour qu'une ou plusieurs photos/vidéos soient retirées. À tout moment, conformément à l'article 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de données vous concernant.
- ◆ En cas d'arrêt ou d'interruption, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Merci de votre compréhension

CONDITIONS D'ADHÉSION AU TOULOUSE ESCALADE CLUB

Je soussigné(e), _____, m'engage à respecter le règlement sportif et à remettre au club un certificat médical (datant de moins d'un an) de non contre-indication à la pratique de l'escalade en loisir ou en compétition, avant le 1^{er} jour d'entraînement, ou à compléter et signer l'attestation « santé ».

Fait le :

Signature :

ATTESTATION « SANTÉ »

Je soussigné(e), _____, atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

A

, le / /

Signature :